

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 890

Buchbesprechung: Rapport 1987 [Amnesty international]

Autor: Gavillet, André

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le capitalisme au moyen âge

(jg) «*Ce qui fait l'homme, c'est l'horizon*». Cette très jolie formule ouvre le livre de Jean Favier, *De l'or et des épices* *. Il porte en sous-titre: *naissance de l'homme d'affaires au Moyen-Age*.

Pour Jean Favier, l'homme d'affaires, c'est bien sûr celui qui voit au-delà de l'horizon, contrairement au boutiquier dont la vue est restreinte à son quartier et à sa clientèle de voisinage. La figure de l'homme d'affaires n'est pas une invention moderne; ce sont les grands marchands du moyen âge qui en ont fixé les traits et les techniques.

Au 14^e siècle encore, l'Europe a deux centres économiques: les Flandres et l'Italie du nord. Les marchands des deux régions se retrouvent chaque année en Champagne pour traiter leurs affaires. Les liaisons sont essentiellement terrestres. Et puis tout va très vite. Dans le nord, les villes de la Hanse, groupées autour de Lübeck, innervent la Baltique de leur commerce. Venise et Gênes tiennent le trafic avec l'Orient et les progrès de la navigation leur permettent de contourner l'Espagne pour rallier directement Londres et Bruges. L'ouverture des cols alpins, Simplon et St-Gothard, permet de relier l'Allemagne au grand commerce et entraînera accessoirement la création de la Confédération suisse...

A cette époque, l'homme d'affaires est avant tout italien. Citoyen de Florence, Gênes ou Venise, il lui faut réunir des capitaux pour affréter des navires et acheter des cargaisons, les sommes nécessaires excèdent souvent les capacités d'un individu. Il faut se réunir à plusieurs; ce sera le début des sociétés, en commandite d'abord, à participation ensuite. On passera enfin à la compagnie, invention toscane dont la compagnie Médicis, qui fondera la prospérité de la famille, reste l'archétype.

En 1450, les Médicis ont douze filiales dont quatre hors d'Italie, à Avignon, Genève, Bruges et Londres. Ils ne furent pas épargnés par les crises. Leur filiale de Bruges avait consenti d'importants crédits à Charles le Téméraire. On s'en doute, ces créances s'effondrèrent avec la fin du prince, entraînant des faillites en cascade... Lorsque les affaires sont conduites à ce niveau: prêt à un prince ici, achat de laine à Londres, vente d'épices en Allemagne, plus question de transporter dans des charriots les monnaies destinées au paiement. C'est que les routes sont peu sûres! On en viendra au contrat de change, puis à la lettre de change, ce qui nous conduira aux débuts de la banque moderne dont le premier modèle sera cette Casa San Giorgio des Gênois née au 14^e siècle pour gérer la dette publique de la petite république ligure, qui émettra ce que nous appellerions aujourd'hui des bons du trésor. Les Italiens ont ici tout inventé. Libérées de la tutelle aristocratique, vivant du commerce, en contact avec l'Orient, les républiques urbaines ont jeté les bases du capitalisme moderne. Pas de solidarité entre ces villes, mais une concurrence acharnée et parfois la guerre. Chaque ville a sa spécialité. Florence crée les compagnies d'affaires. Gênes développe la banque et les techniques financières. Techniquement en retard sur ses deux rivales, Venise fonde sa prospérité sur un capitalisme d'Etat avant la lettre.

Vous l'avez compris, si vous vous intéressez aux origines obscures de l'économie européenne, si vous voulez tout savoir sur l'aube des capitalistes, il faut lire Jean Favier. ■

* Jean Favier, *De l'or et des épices — naissance de l'homme d'affaires au moyen âge*, Fayard, 1987.

(ag) Le rapport 1987 a été publié aux éditions *La Découverte/AEFAI*. Il est accablant: violence, torture, mépris de l'homme, arbitraire du pouvoir; la Barbarie aux temps modernes.

Amnesty souligne dans le texte d'introduction qu'aucune région du monde, ni aucun système politique particulier, n'a le monopole des violations des droits de l'homme. Les rapports, consacrés nommément à chaque pays, constituent un tour du globe presque complet.

Amnesty incite pourtant, discrètement, à une lecture pondérée de son bilan 87. La longueur des rapports consacrés à tel ou tel pays n'est pas la mesure de leur recours à la violence. Que sait-on, hélas, sur les Etats dont les frontières sont le plus hermétiques, ceux où se conjuguent toutes les formes de censure et tous les moyens de surveillance?

DROITS DE L'HOMME

Amnesty international

La lecture comparative du rapport d'Amnesty fait ressortir des critères d'appréciation. On ne mettra pas sur le même pied l'Espagne, où des gardes-civils ont été, dans un procès retentissant, reconnus coupables de torture sur un détenu et un pays où la torture est légalement couverte. L'accès à l'information, la possibilité d'enquêter sur place ou d'obtenir une réponse gouvernementale à la suite d'une intervention, autant de critères de différenciation.

L'important n'est pas, à travers ce rapport, de classer la conduite de toutes les nations du monde; il est de mesurer l'immensité de la tâche, mais aussi de dégager des valeurs, des libertés, des droits qui sont les seuls garants des droits de l'homme.

On pourrait faire du rapport d'Amnesty un usage navrant, tel qu'on le découvre dans certains débats vains où chaque camp renvoie à l'autre ses manquements, ses torturés, ses assassinés.

En réalité, sous la désespérance du constat de la généralité du mal se lit une leçon tonique: les garde-fous contre la violence, les moyens de limiter l'arbitraire existent et ont fait leur preuve.

C'est la leçon malgré tout optimiste de ce rapport noir. ■

Rapport 1987 — Amnesty International, case postale 1051, 3001 Berne, Tél. 031/25 79 66.